

Carrefour de l'eau de la Sélune

St Hilaire du Harcouët 30/06/2015

*Partie Eau potable : protection des
captages, protection de la ressource sur le
Siaep de Saint Hilaire du Harcouët*





Présentation du Syndicat d'eau de Saint Hilaire du Harcouët



Le territoire

- Créé en 1959, il regroupe
 - **26 communes** adhérentes (arrivée Ville de St Hilaire du Harcouët au 01/01/2014)

Quelques chiffres :

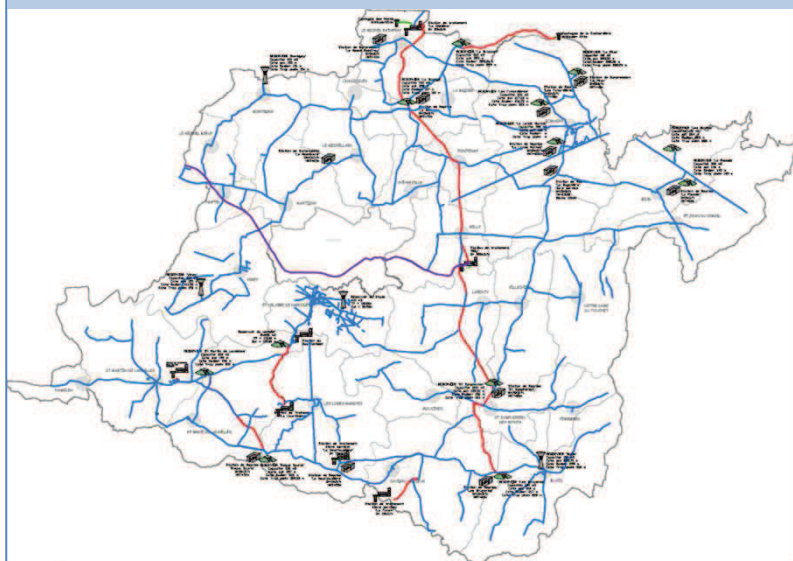
- 8200 abonnés soit **15 000 habitants** desservis
- 725 000 m³/an consommés
- 1 050 000 m³/an produit soit **2 900 m³/jour**

- **Le syndicat assure :**
 - La protection de la ressource en eau
 - La production d'eau
 - La distribution



Présentation du Syndicat : La distribution

LES OUVRAGES

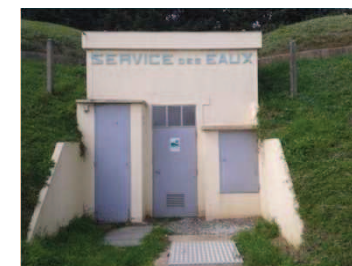


- **18 réservoirs**
(stockage totale de 6 350 m³)
- **840 km de canalisation**
- **8 500 branchements**



LES INDICATEURS

- Rendement : 89 %
- Indice linéaire de perte : 0,40 m³/j/km





Présentation du Syndicat : La production

deux unités de production

LES CHINIÈRES (Mesnil-Rainfray)



- Prise d'eau Souterraine (Captage des Monts)
- Construction : 1964
- Filière traitement : filtration simple
- Capacité : 25 m³/h
- Production : 204 000 m³ (**23%**)

USINE DE MILLY



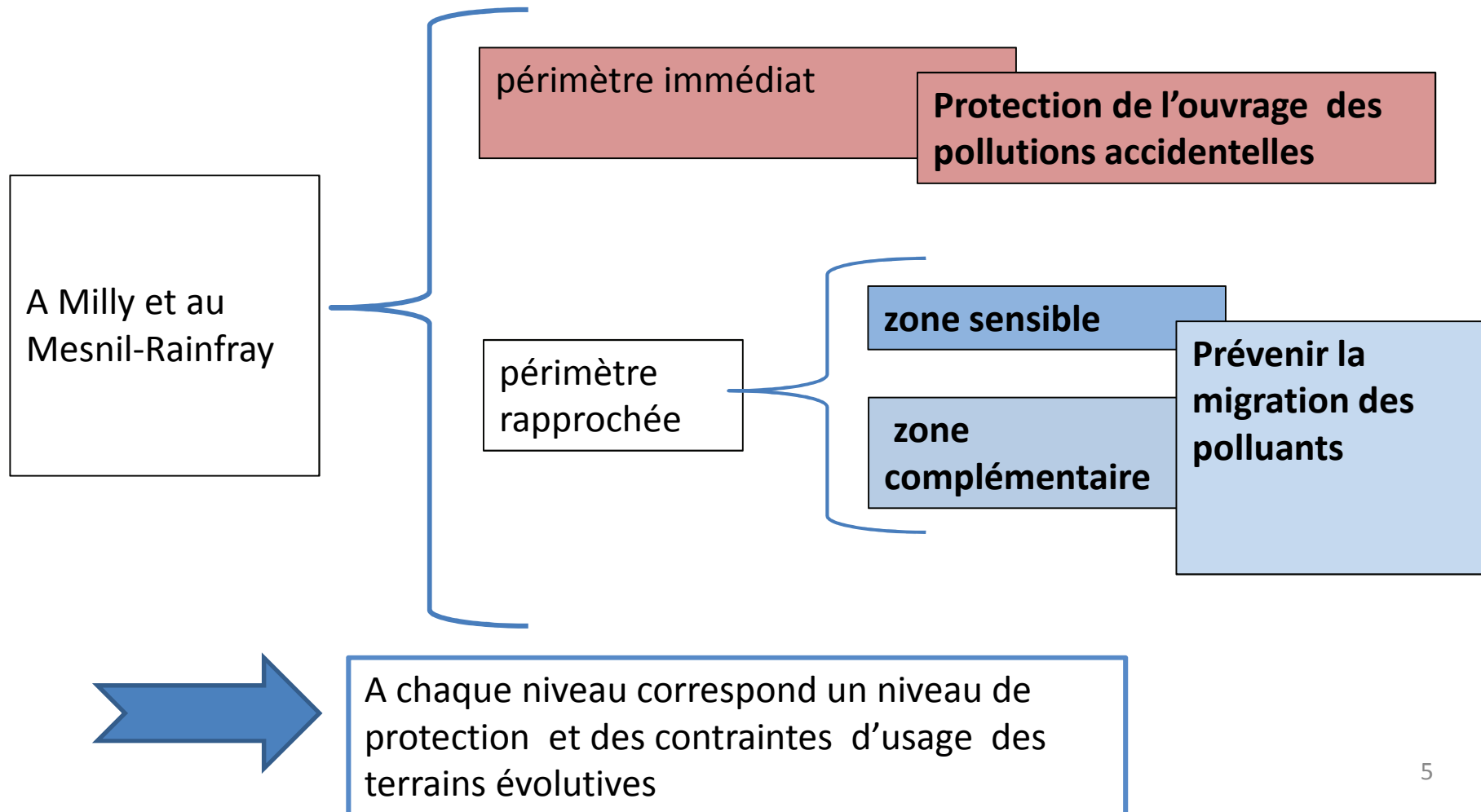
- Prise d'eau de surface : la Lande sur la Sélune
- Construction : 1978
- Filière traitement : physico-chimique + ultrafiltration
- Capacité : 200 m³/h
- Production : 685 000 m³ (**77%**)



Les périmètres de protection :

La réglementation

Schéma de principe





Les périmètres de protection :

Captage des Monts (Dup 27/12/2002)

Périmètre de protection rapproché complémentaire (33 ha)

Périmètre de protection rapproché sensible (17 ha)

3 type d'actions réalisées

1 - Acquisition terrains agricoles par le syndicat



Périmètre de protection immédiat

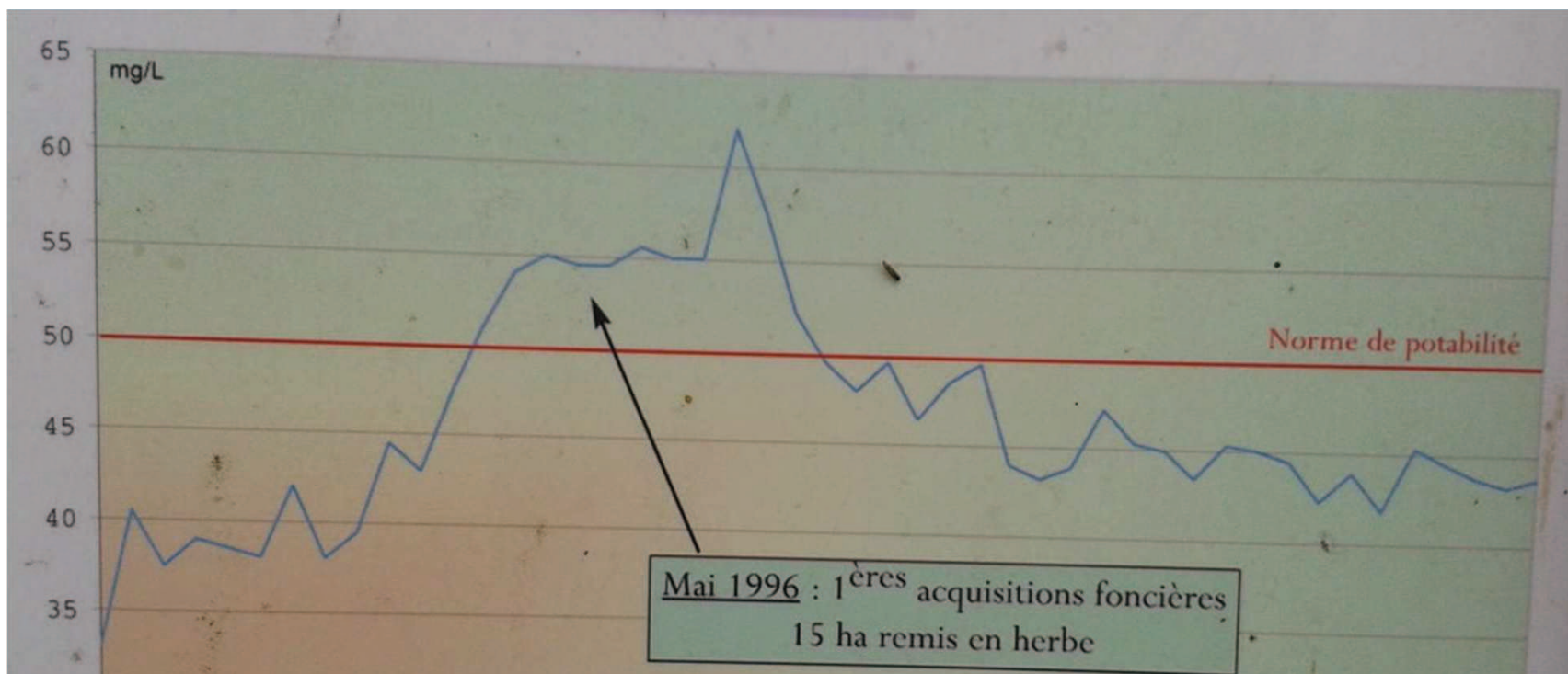
3 - Boisement (7 ha) réalisé par le siaep (2005)

2 - Remise à l'herbe de l'ensemble des parcelles des périmètres



Les périmètres de protection :

Captages des Monts : Les résultats



Constat suite à la mise en place des mesures de protection : très forte baisse et stabilisation du taux de nitrates de 65-70 mg/l (1999) à 30 mg/l (2014)



La production d'eau à MILLY



Historique de l'usine de MILLY :

- Construite en 1978
- 1995 : Travaux amélioration traitement (1ère phase)
- 2011-2012 : Travaux amélioration traitement (2ème phase)
 - Mise en place du traitement membranaire par ultrafiltration
 - Augmentation de la capacité de stockage en eau traitée (1 000m3)
- 2013 : Mise en place de la **station d'alerte** sur la Sélune

Usine de MILLY : un outil de production très performant pour le syndicat

Prise d'eau « la Lande » :
Vulnérabilité relative de la prise d'eau de surface

Mise en place des périmètres de protection
définis par l'arrêté préfectoral de DUP du 27/07/2011

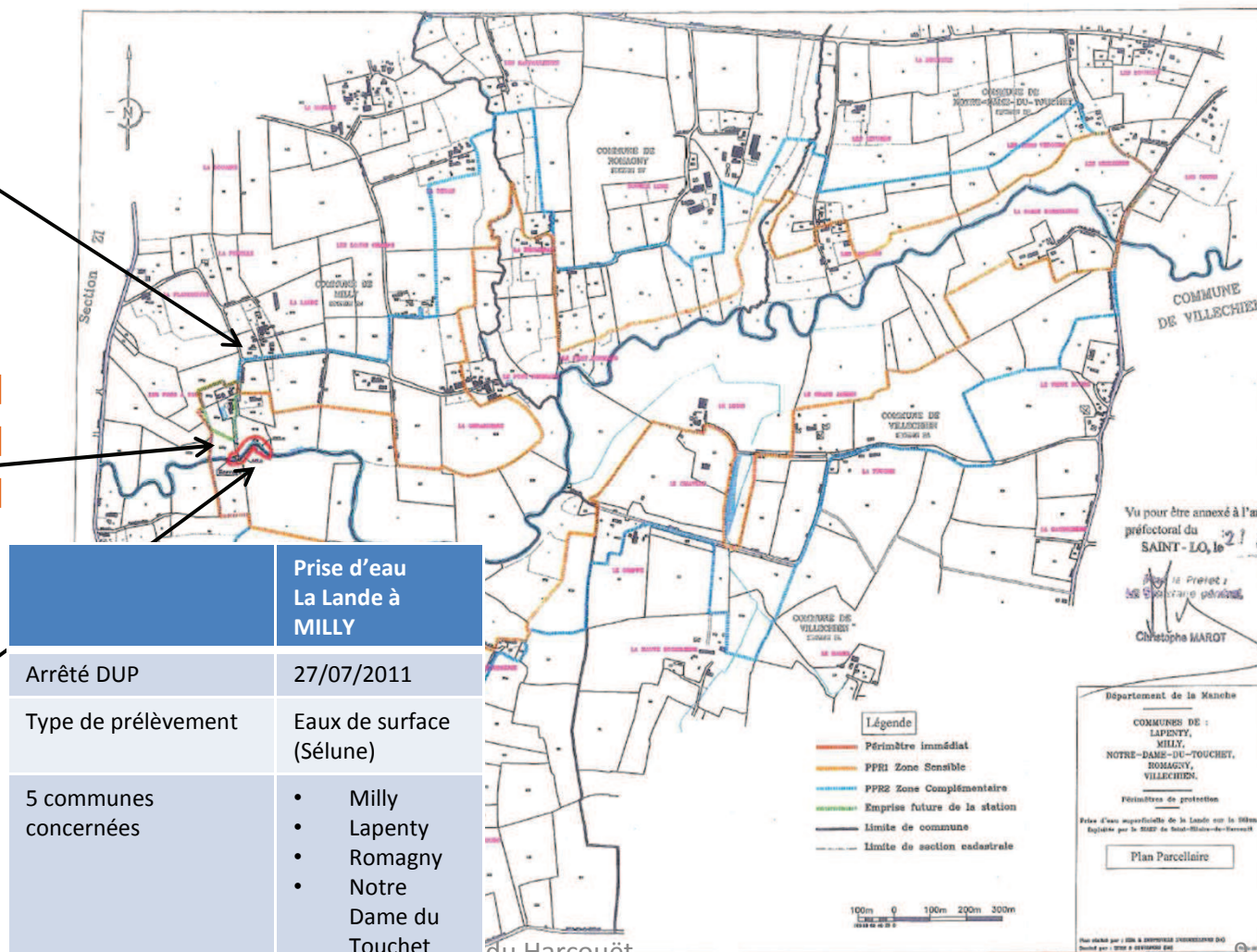


Les périmètres de protection la prise d'eau de Milly (plan DUP 27-07-2011)

Périmètre de protection rapproché **complémentaire**
(124 ha)

Périmètre de protection rapproché **sensible**
(119 ha)

Périmètre de protection **immédiat**
(3 000 m²)



| | Prise d'eau La Lande à MILLY |
|--------------------------|--|
| Arrêté DUP | 27/07/2011 |
| Type de prélèvement | Eaux de surface (Sélune) |
| 5 communes concernées | <ul style="list-style-type: none"> • Milly • Lapenty • Romagny • Notre Dame du Touchet • Villechien |

Département de la Manche
COMMUNES DE :
LAPENTY,
MILLY,
NOTRE-DAME-DU-TOUCHET,
ROMAGNY,
VILLECHIEN.
Périmètres de protection
Plan d'eau superficielle de la Lande sur la Sélune
Élaboré par le SIAEP de Saint-Martin-de-Berthoult
Plan Parcellaire



La protection de la ressource :

La création de talus sur le périmètre de Milly



Réalisation des travaux :
octobre-décembre 2013

Défini par l'arrêté préfectoral du 20/07/2011

Assistance : Chambre agriculture 50

Titulaire marché : Yves Martinel Paysage

Montant réalisé : 49 531,90 €

Financement : 60 % Siaep + 40 % (AESN)

Objectifs des travaux :

- Protection de la ressource en eau
- **Limiter l'érosion et le ruissellement**

Les travaux :

- 3 200 ml création de talus
- 150 ml rechargement talus existant
- **3 455 ml** plantation haies bocagères



La protection de la ressource :

La création de talus périmètre de Milly

9 exploitations agricoles concernées
sur 17 chantiers

4 communes : Romagny, Lapenty,
Notre Dame du Touchet, Milly



Bilan opération :

- Très positif
- **Bonne concertation** avec les exploitants agricoles (enquête publique)
- **Bonne coopération** entre l'entreprise, le Siaep, la Chambre et les exploitants agricoles et propriétaires (phase travaux)



Les périmètres de protection :

Le suivi des prescriptions

- Le Siaep est responsable du suivi des prescriptions des 2 arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
 - DUP du 27/12/2002 (Les Chinières – Le Mesnil-Rainfray)
 - DUP du 27/07/2011 (La Lande – Milly)
- Le Siaep informe, explique et s'assure que les mesures de protection sont bien mises en place sur le terrain par les différents usagers (collectivités, particuliers, professionnels dont exploitants agricoles..)



Mise en place le 25/04/2014 du comité de suivi des périmètres de protection





Les périmètres de protection :

Le suivi des prescriptions

- **Le comité de suivi : 9 élus du syndicat**



| | | | |
|--|--|---|--|
|  <p>BOUILLAULT André</p> |  <p>VAUFLEURY Gilles</p> |  <p>LEBOCEY Raymond</p> |  <p>Syndicat d'eau de Saint Hilaire du Harcouët Route de St James (RD 30) Le Bas Cerisier - 50 730 Saint Brice de Landelle Secrétariat : 02 33 49 37 28 contact@siaepsthilaire.com Services techniques : 06 70 86 70 82 technique@siaepsthilaire.com Plus d'information : http://www.siaepsthilaire.com</p> |
|--|--|---|--|



Se réunit plusieurs fois par an, en lien avec les maires des communes concernées (information, visite terrain.....)



La mise en place des Baux environnementaux

- Réalisée en 2015 sur la **totalité des terrains propriétés du syndicat** situés dans les périmètres de protection :

| | Les Monts | Milly |
|-----------------------|-----------|----------|
| Exploitants concernés | 13 | 5 |
| Surface | 42,58 ha | 22.8 ha |
| Fermage | 75 €/ha | 100 €/ha |

18 exploitants sur 65.38 ha au total

- Outil de gestion des terrains et de protection de la ressource très intéressant pour les collectivités



La protection de la ressource :

La station d'alerte de MILLY

Mise en place fin novembre 2013 d'une station de mesure continu (24/24) de la qualité de l'eau de la Sélune sur les 2 paramètres suivants :

- ammoniac
- hydrocarbure

Reliée au système de télésurveillance de l'usine :

- permet d'arrêter automatiquement l'usine en cas de dégradation de la qualité de la Sélune
- Permet un suivi permanent de la qualité de l'eau brute de La Sélune



La station d'alerte sur la Sélune

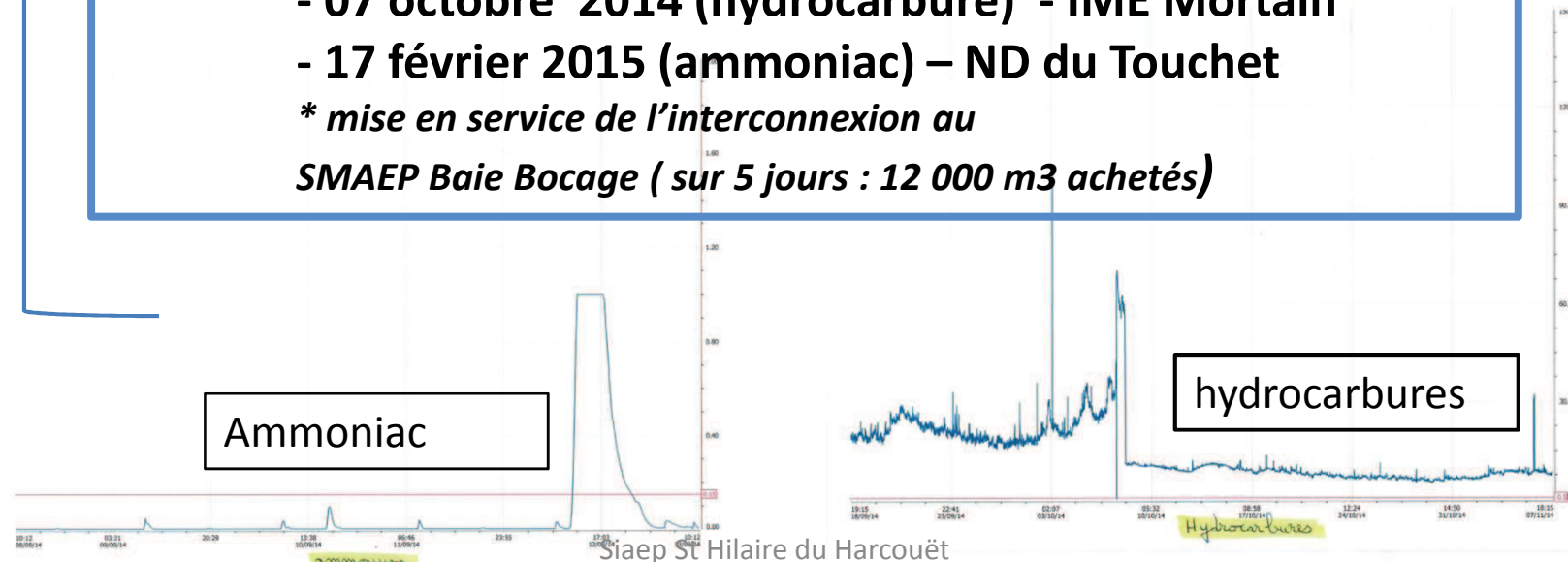
Bilan depuis sa mise en place :



Plusieurs dépassements ponctuels
(azote ammoniacal)

3 dépassements des seuils suite à des **pollutions**
(avec **arrêt de production**) :

- 11 septembre 2014 (ammoniac) - ND du Touchet
 - 07 octobre 2014 (hydrocarbure) - IME Mortain *
 - 17 février 2015 (ammoniac) – ND du Touchet
- * mise en service de l'interconnexion au
SMAEP Baie Bocage (sur 5 jours : 12 000 m3 achetés)





La station d'alerte sur la Sélune

conséquences d'une **pollution** pour le syndicat d'eau :

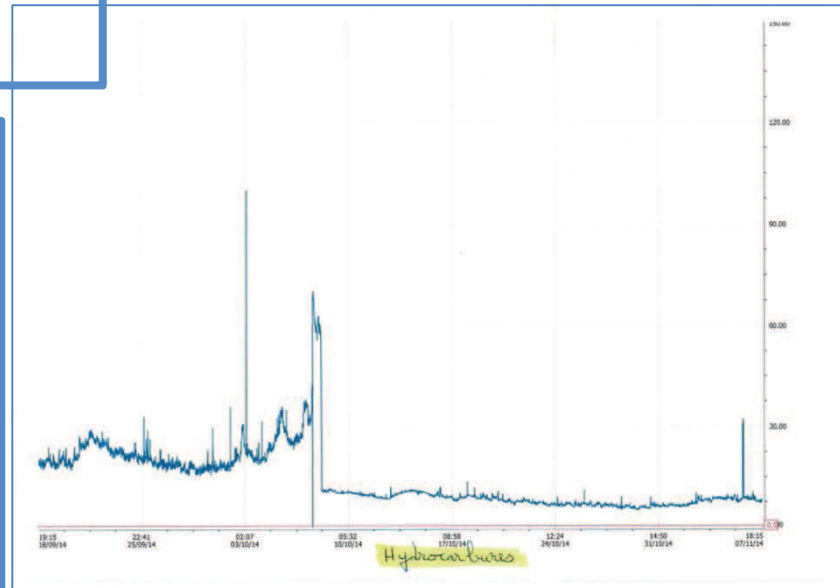
- Nécessité de maintenir la distribution aux abonnés (particuliers, professionnels...)
- Mise en place d'une **gestion de crise**
- **Conséquences financières importantes** (investigation personnel stgs + syndicat , frais achat d'eau, analyses,...)



Pour **l'ensemble des usagers** du bassin de la Sélune



- 1) Nécessiter de prendre le maximum de **mesures des préventions**
- 2) **Informé immédiatement** en cas d'incident





La station d'alerte sur la Sélune

Conséquences des pics ponctuels d'azote ammoniacal :

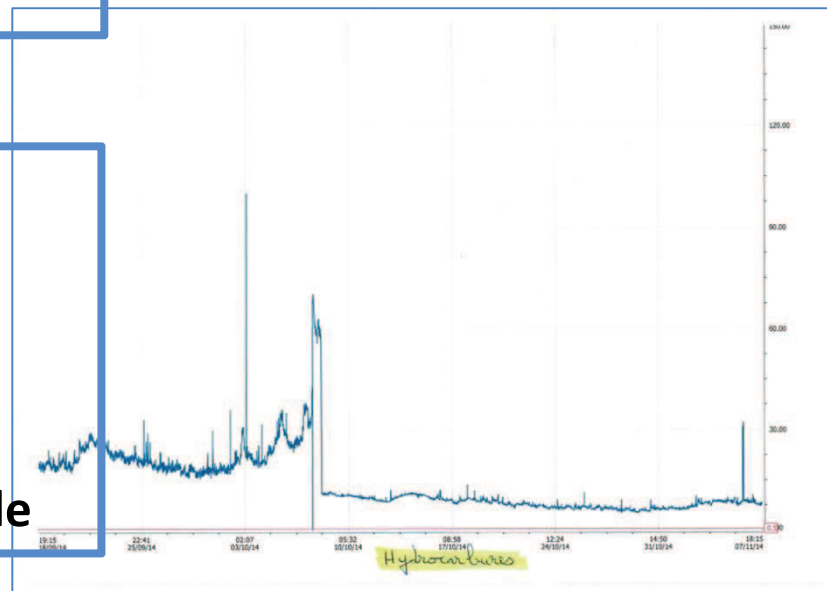
- Sollicitation importante de la filière de traitement (ex : réactif chore)
- Possible apparition de **goût désagréable** dans le réseau de distribution



Pour l'ensemble des usagers

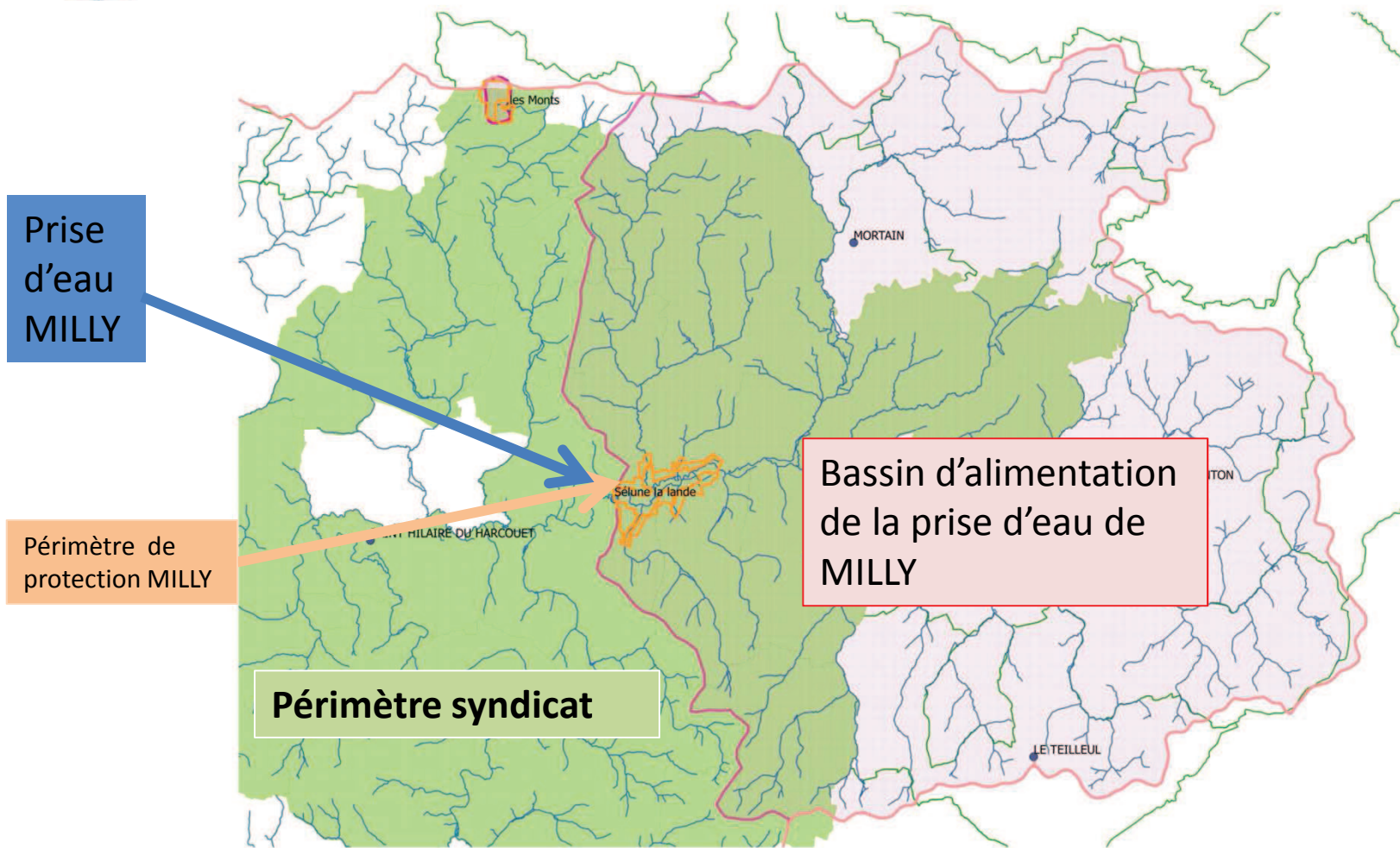
du bassin de la Sélune

- 1) Nécessiter de prendre le maximum de **mesures des préventions**
- 2) **Informier immédiatement** en cas d'incident (qui est toujours possible)





La protection de la ressource : l'aire d'alimentation de la prise d'eau de MILLY





La protection de la ressource : l'aire d'alimentation de la prise d'eau de MILLY

Le Siaep de Saint Hilaire du Harcouët souhaite poursuivre l'information de l'ensemble des usagers du Bassin de la Sélune

- **Protéger l'eau de la Sélune et de ses affluents**
 - **va bien au delà des limites administratives des 26 communes du syndicat**
 - **Nécessite la poursuite de l'implication de l'ensemble des acteurs du cycle de l'eau**
 - Particuliers
 - Professionnels (dont exploitant agricoles)
 - Collectivités (Communes, CDC, , SMB Sélune, SDEConseil Général.....)
 - **Nécessité de travailler tous ensemble sur l'amélioration de la qualité de l'eau brute de la Sélune et de ses affluents**

| Exemples d'actions | |
|---|---|
| Prévention | Aménagement |
| Information des différents usagers | Mise aux normes assainissement individuelle |
| Sensibilisation des collectivités (ex : assainissement collectif) | Création de talus |
| Mesures internes aux exploitations agricoles | Création point d'abreuvement près des cours d'eau |
| | Mise aux normes des installations agricoles |

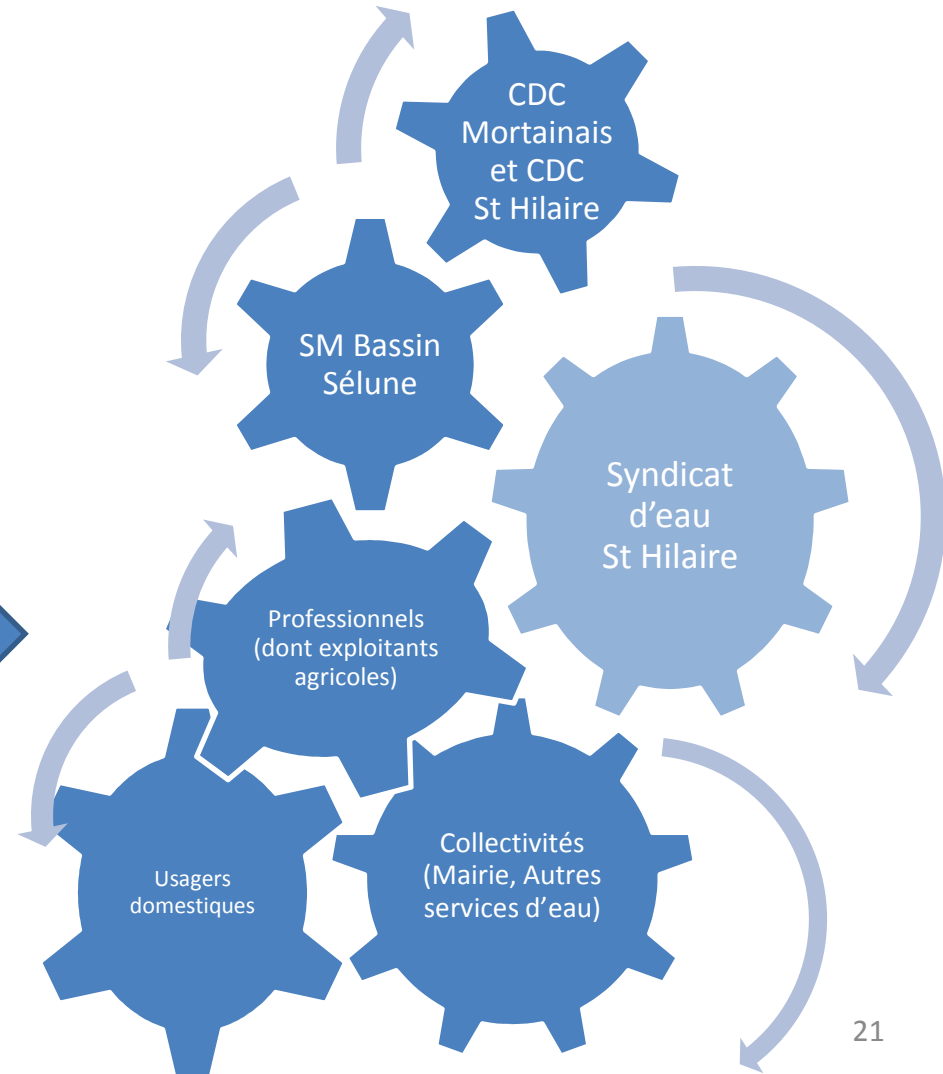


La protection de la ressource : l'aire d'alimentation de la prise d'eau de MILLY

*La protection de la ressource en eau est **un enjeu majeur** du Siaep de St Hilaire du Harcouët*

*Le Syndicat s'insère dans une démarche globale de protection de la ressource en eau en **coordination étroite** avec les différents acteurs locaux de la gestion de l'eau*

*En lien avec **les acteurs institutionnels** (DDTM, Onéma, ARS, Agence de l'Eau.....)*





La protection de la ressource : l'aire d'alimentation de la prise d'eau de MILLY

Suite à la mise en places des mesures liées aux périmètres réglementaires de protection, le **constat a été fait par les élus du syndicat des limites de la portée de ce dispositif réglementaire vis-à-vis :**

- de la **prévention des incidents** et de tout type de pollutions (particuliers, collectivité, professionnel dont exploitants agricoles)
- de **l'amélioration de la qualité de l'eau de la Sélune**

De la **nécessiter de travailler sur l'ensemble** du bassin d'alimentation de la prise d'eau sur la Sélune avec tout les usagers du cycle de l'eau



Suite à la mise en place de la station d'alerte sur la Sélune, le syndicat a souhaité la mise en place **un dispositif de veille et d'information des usagers du Bassin amont de la Sélune**



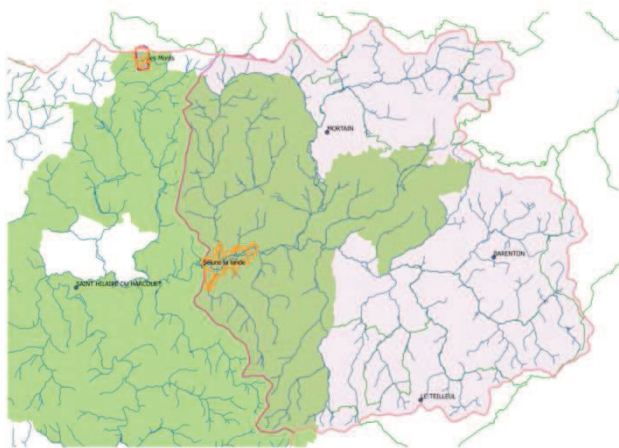
La protection de la ressource sur l'aire d'alimentation de la prise d'eau de MILLY

Quels enjeux pour le syndicat d'eau ?

- Prévenir les incidents et les pollutions
- Améliorer la qualité de l'eau de la Sélune



- Sur l'usine de MILLY
 - Aspect production :
 - ↘ Energie
 - ↘ Réactifs utilisés (*chlorure ferrique / chlore*)
 - ↘ boues produites
 - Optimiser la « **qualité gustative** » de l'eau pour tous les



Conclusion : Coût et Qualité du service d'eau potable améliorés par la prise en compte de la protection de l'aire d'alimentation des captages

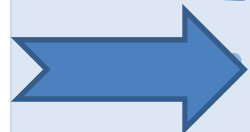


La protection de la ressource : l'aire d'alimentation de la prise d'eau de MILLY

L'information et l'animation locale :

- ***Plusieurs réunions d'information déjà ont eu lieu :***

- ***02/12/2014*** à MILLY et aux MONTS ; comité de suivi des périmètres de protection
- ***13/11/2014*** à MILLY : ***19 exploitants agricoles*** des périmètres de protection de MILLY
- ***05/01/2014*** au MESNIL-RAINFRAY : ***14 exploitants agricoles*** des périmètres des captages des Monts
- ***Mars 2015 : 5 réunions organisées par le SMB Sélune (mars 2015)***
- ***16/06/2015 – réunions exploitants sur 10 communes du Bassin***



Au total plus de 200 exploitants présents



Siaep de St Hilaire du Harcouet :

Mesures à prendre par les exploitants en cas d'incident agricole

Les incidents concernés ?

Tout incident au niveau de votre exploitation qui peut provoquer un **rejet de substance polluante** (lisier, fumier, produit phyto, hydrocarbures.....) au niveau des **cours d'eau**

1) Prendre immédiatement les première mesures pour limiter les impacts du rejet :

- En lien avec les pompiers et les services du syndicat
- *Exemple (sur rejet lisier) : ballot de paille dans cours d'eau + mise en place d'un pompage pour évacuation*

2) Appeler immédiatement :

- **l'exploitant : STGS : 02 33 79 46 79 – 06 85 32 54 11**
- **le syndicat : Olivier FRILEUX - 06 70 86 80 82 – 02 33 49 37 28**

Appeler votre mairie, les services des pompiers (18) (et de la gendarmerie (17))



Siaep de St Hilaire du Harcouet :

Quels types d'incidents possibles sur une exploitation agricole ?

- **Sur les exploitations** : au niveau des installations de **stockage** : lisier, fumier, fuel...



Exemples de dysfonctionnement :

- Débordement de fosse
- Mauvaise manœuvre vanne fermeture de fosse
- Défaut d'étanchéité de la membrane, d'une canalisation etc...



Siaep de St Hilaire du Harcouet :

Quels types d'incidents sur une exploitation agricole ?

- **Sur les activités d'exploitation** : au niveau du transport et des opérations d'épandages : lisier, fumier, traitement phytosanitaires



Exemples d'incident :

- Renversement tonne / remorque pulvérisateur
- Enlèvement attelage en bord de cours d'eau



Siaep de St Hilaire du Harcouet :

les incidents signalés par les exploitants agricoles depuis mars 2015

| Commune | Date | Type incident |
|---------|------------|--|
| Husson | 13/04/2015 | Renversement remorque pulvérisateur |
| Bion | 22/04/2015 | Déversement fumier suite arrachement conduite tonne à fumier |



Remarques :

- 1) L'information immédiate par les exploitants a permis au syndicat et à son exploitant d'anticiper et de gérer au mieux la situation (en particulier sur l'aspect production d'eau à MILLY).
- 2) **Des mesures ont bien été prises par les exploitants pour limiter les conséquences de ces accidents**



La protection de la ressource sur le Siaep de Saint Hilaire du Harcouët :

Les interventions du technicien du syndicat d'eau sur l'aspect périmètre de protection :

- *La création et le maintien des liens entre le syndicat et les agriculteurs*
- *Le suivi des exploitants des parcelles du syndicat (65 ha)*
- *Le lien et la coordination entre les actions du syndicat et celle des autres collectivités (CDC : technicien rivière + SPANC, SMS Sélune)*
- *Il s'assure de la bonne compréhension des mesures de protection par l'ensemble des usagers : particuliers, communes, professionnel et en particulier les exploitants agricoles*
- *Il assure du respect des prescriptions des arrêtés de DUP en lien avec les services de l'état (ARS 50, DDTM 50)*
- *Vient en appui et en compléments aux interventions de l'exploitant du service (ex : suivi des pollutions)*



Des questions ?

Merci de votre attention